

Communiqué de presse

DÉCLARATION D'ÉLIGIBILITÉ AU PLAN D'ÉPARGNE PEA-PME

La Hulpe, le 4 avril 2017

Dans le cadre d'une politique d'actionariat stable et diversifié, ATENOR confirme au marché qu'elle respecte toujours les critères d'éligibilité au plan d'épargne français PEA-PME¹.

Ce plan d'épargne permet à des résidents français d'épargner à des conditions fiscalement attractives en investissant dans des sociétés cotées respectant les seuils d'activités fixés dans la réglementation européenne. Ces investisseurs pourront eux-aussi apprécier le métier, les résultats et la politique de dividendes d'ATENOR.

Cette déclaration sera reconduite chaque année après la publication des comptes consolidés annuels.

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Sidney D. Bens, C.F.O.

☎ +32-2-387.22.99 - courriel : info@atenor.be - www.atenor.be

¹ [Décret d'application du PEA-PME en date du 01.04.2016](#)